



**Département de l'Essonne**

**République Française**

**Conseil municipal du 21 mars 2026**

**Procès-verbal de l'intégralité des débats**

Le samedi 21 mars 2026 à 15 heures, les membres composant le Conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis au nombre de 35 au Centre culturel Boris VIAN, sous la présidence de Monsieur Clovis CASSAN, Maire, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par courriel, le lundi 16 mars 2026.

La séance est ouverte à 15 h 15.

**I- Appel nominal**

Conformément à l'article L.2122-8 du Code des collectivités territoriales, cette séance est présidée par le doyen de la nouvelle équipe municipale, Monsieur Lodovico CASSINARI, qui effectue l'appel nominal.

**SONT PRÉSENTS**

Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Hawa COULIBALY, Guénaël LEVRAY, Rose-Marie BOUSSAMBA, Loutfi OULALIT, Emilia RIBEIRO, Soulé N'GAIDE, Hajer MOHSNI, Bruno CRÈVE-CŒUR, Emmanuelle BOURNEUF, Chabane CHALAL, Véronique BERTRAND-ROMBAUT, Lodovico CASSINARI, Annick LE POUL, Ahmed BENIKENE, Sallor DIOLE, Jean-Michel ESPALIEU, Marthe GBAGUIDI, Djallal BOURADA, Servane CHARPENTIER, Étienne CHARRON, Olfia ZRIDATE, Karim CHENTOUFI, Agnès FRANCAERT, Jean-Michel DIDIN, Maïmouna KOITE, Kevin MÉRIGOT, Marine DESAIX, Ilyes BENNACEUR, Menen-Laurhyn NORBERT, Victor GOMES, Nathalie BEAN, Didier PAXION.

**SONT REPRÉSENTÉS**

/

**SONT ABSENTS**

/

**Monsieur Lodovico CASSINARI :** Je constate que le quorum est réuni et que cette séance peut donc se tenir valablement.

***Le quorum est atteint.***

**II- Désignation du secrétaire de séance**

**Monsieur Lodovico CASSINARI :** Pour commencer, je vais vous demander de désigner un ou une secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Madame Menen-Laurhyn NORBERT, si elle en est d'accord.

**Madame Menen-Laurhyn NORBERT :** J'en suis d'accord.

**Monsieur Lodovico CASSINARI :** Y a-t-il d'autres candidatures ? Des abstentions ou des oppositions ? Madame Menen-Laurhyn NORBERT est donc désignée secrétaire de séance.

***Madame Menen-Laurhyn NORBERT est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.***

### **III- Installation du nouveau Conseil municipal**

**Monsieur Lodovico CASSINARI** : Je vous donne lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections municipales :

- Nombre d'inscrits : 13 690
- Nombre de votants : 5 337
- Blancs et nuls : 346
- Exprimés : 4 991

Ont obtenu :

- Liste « Osons plus grand » : 4 567 voix 34 sièges
- Liste « Lutte ouvrière, le camp des travailleurs » : 424 voix 1 siège

Le Conseil municipal est installé dans l'ordre de la lecture que je viens de vous faire.

Mesdames, Messieurs, chères Ulissiennes, chers Ulissiens, mes chers collègues, lors des élections de dimanche dernier, les électeurs de la commune des Ulis se sont prononcés et ont donné une large majorité à la liste « Osons plus grand » conduite par Clovis CASSAN. Il m'appartient aujourd'hui, en tant que doyen d'âge, de présider cette séance d'installation, et ce, jusqu'à l'élection du maire.

Je voudrais dire tout d'abord que c'est pour moi un immense honneur d'assurer cette fonction et d'être le doyen d'un nouveau Conseil municipal, à qui va être confiée la gestion de la Ville pour les six ans à venir.

La commune des Ulis existe depuis 49 ans, et nous fêterons au mois de février prochain le 50<sup>e</sup> anniversaire de la création de la commune.

La commune a donc connu huit séances d'installation du Conseil municipal qui ont précédé celle-ci, et j'ai eu l'occasion d'assister à cinq d'entre elles, soit en tant qu'élu, soit en tant que simple citoyen s'intéressant à la vie de sa commune. De Henri RENAN, en 1995, à Gilbert PIANTONI, en 2020, en passant par Nelly KELLER en 2001, puis en 2008, et Colette DUPRAY en 2014, ce fut le privilège de chacun des doyens d'âge de dire quelques mots avant de procéder à l'élection du maire.

Je ne me souviens pas du contenu exact de toutes leurs interventions, mais je me rappelle les avoir toutes trouvées pertinentes, voire lyriques, pour certaines d'entre elles. Je crains de ne pas être à la hauteur de celles et ceux qui m'ont précédé.

Dans deux des interventions que j'ai retrouvées, celle de Colette DUPRAY en 2014, comme celle de Nelly KELLER en 2008, j'ai noté un point commun : l'éloge de la diversité qui concourt à la complémentarité, la première évoquant l'exemple de Léopold SÉDAR SENGHOR et de sa double imprégnation du Sénégal et de la France, l'autre se réjouissant alors du fait que le Conseil municipal réunissait toute la pyramide des âges de la ville des Ulis.

C'est bien aussi une des caractéristiques de notre Conseil municipal et, singulièrement, de la liste « Osons plus grand » que d'être riche de cette diversité, condition *sine qua non* de la complémentarité des approches et des regards. Une équipe rassemblée autour d'un projet et à l'écoute de la population de notre ville et de ses besoins. Diversité de nos âges, de 23 à 73 ans (encore pour quelques mois), de nos quartiers, de nos origines, de nos parcours de vie, de nos compétences, de nos options philosophiques et religieuses (chrétiens, musulmans, agnostiques, athées), mais tous résolument laïcs. Diversité aussi de nos engagements politiques et citoyens au sein de nos associations, de nos syndicats et de nos partis respectifs représentant tout l'arc de la gauche et des écologistes. Ce qui – pour moi qui ai adhéré au Parti socialiste en 1997, lorsque Lionel JOSPIN a accédé au poste de

Premier ministre – n'est pas sans rappeler ce que l'on a appelé « la gauche plurielle ». Diversité des genres, bien sûr, qu'ont permis les lois successives instaurant et renforçant la parité depuis la loi du 5 juin 2000.

Cette diversité s'exprime jusque dans le domaine sportif puisque, si beaucoup d'entre nous soutiennent le PSG, il y a aussi dans nos rangs des supporters de Lens, voire de l'Olympique de Marseille, sans parler de celles et ceux qui préfèrent – et de loin – le rugby.

Cette diversité qui caractérise notre liste ne se limite pas à nous, qui avons été élus. La démarche qui nous a rassemblés dans la continuité du travail réalisé au cours de la précédente mandature, par l'équipe conduite par Clovis CASSAN, s'est également appuyée sur un collectif plus large qui nous a permis d'élaborer un programme électoral ambitieux, s'appuyant sur un bilan solide pour aller encore plus loin. C'est un beau challenge pour ceux qui vont avoir à mettre en œuvre ce programme, à savoir les personnes des services municipaux.

Ce collectif nous a permis de mener une campagne électorale dynamique mettant en œuvre tous les moyens qui existent aujourd'hui pour toucher la population, pour recueillir ses griefs, comme ses encouragements, ses critiques et ses propositions, depuis les plus modernes – merci aux vidéastes et autres gestionnaires de réseaux sociaux ; ils se reconnaîtront – jusqu'aux plus classiques (tractage, boîtage, affichage, porte à porte). Là encore, merci à tous ceux qui se sont investis ; ils se reconnaîtront.

Cette campagne s'est déroulée dans un contexte local très particulier puisque, en dehors de la liste Lutte ouvrière, conduite comme à chaque fois, tous les six ans, par Didier PAXION, qui se retrouve ainsi élu pour la quatrième fois en tant que Conseiller municipal, notre liste n'a pas été confrontée à la concurrence. Les deux personnes qui avaient, plus ou moins longtemps à l'avance, annoncé vouloir présenter une liste, n'ont – semble-t-il – pas été en mesure de le faire. Cela ne laisse pas de m'étonner, et j'ai cru pouvoir en déduire que la droite avait déserté la compétition.

Quoi qu'il en soit, le résultat est là. Avec 4 567 voix en faveur de la liste « Osons plus grand », les Ulissiennes et les Ulisiens ont approuvé notre démarche. Ils ont exprimé leur fidélité à la gauche. Une gauche qui n'est jamais aussi forte que lorsqu'elle est unie dans le respect de sa diversité. Merci de m'avoir écouté.

*Applaudissements.*

#### **IV- Élection du Maire**

**Monsieur Lodovico CASSINARI :** Nous allons maintenant passer à la procédure d'élection du Maire. Je rappelle aux Conseillers municipaux que, en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal.

Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu alors à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Nous n'en sommes pas là, puisque nous en sommes au premier tour.

Pour ce vote, mes chers collègues, vous allez utiliser cette enveloppe et ce papier sur lequel vous allez inscrire le nom de la personne que vous choisirez en tant que Maire. Il me faut d'abord constituer le bureau. Je vais donc vous proposer le nom de deux Conseillers en tant qu'assesseurs.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose les noms d'Ilyes BENNACEUR et de Maimouna KOITE. Y a-t-il des oppositions ? Puisqu'il n'y en a pas, ils sont donc désignés en tant qu'assesseurs et je serai Président.

Je laisserai le temps aux deux assesseurs d'inscrire, sur leur bulletin de vote, le nom de la personne qu'ils souhaitent voir élue maire. Ensuite, je leur demanderai de s'approcher de l'urne avec moi.

Le choix est totalement libre. Vous avez même le droit de voter pour quelqu'un qui ne s'est pas porté candidat. Il se trouve qu'une personne s'est portée candidate. J'ai reçu la candidature de Clovis CASSAN.

*Applaudissements.*

**Monsieur Lodovico CASSINARI :** Je vais successivement appeler les différents conseillers à venir voter et à se déplacer jusqu'à l'urne, que nous sommes obligés de fermer à clé. J'appelle Monsieur Clovis CASSAN, a voté. Madame Sarah JAUBERT, a voté. Monsieur Koko MENSAH, a voté. Madame Hawa COULIBALY, a voté. Monsieur Guenaël LEVRAY, a voté. Madame Rose-Marie BOUSSAMBA, a voté. Monsieur Loutfi OULALIT, a voté. Madame Emilia RIBEIRO, a voté. Monsieur Soulé N'GAÏDÉ, a voté. Madame Hajer MOHSNI, a voté. Monsieur Bruno CRÈVE-CŒUR, a voté. Madame Emmanuelle BOURNEUF, a voté. Monsieur Chabane CHALAL, a voté. Madame Véronique BERTRAND-ROMBAUT, a voté. Je passe la main à Ilyes pour voter moi-même.

**Monsieur Ilyes BENNACEUR :** Monsieur Lodovico CASSINARI, a voté.

**Monsieur Lodovico CASSINARI :** Madame Annick LE POUL, a voté. Monsieur Ahmed BENIKENE, a voté. Madame Sallor DIOLE, a voté. Monsieur Jean-Michel ESPALIEU, a voté. Madame Marthe GBAGUIDI, a voté. Monsieur Djallal BOURADA, a voté. Madame Servane CHARPENTIER, a voté. Monsieur Étienne CHARRON, a voté. Madame Olfa ZRIDATE, a voté. Monsieur Karim CHENTOUFI, a voté. Madame Agnès FRANCART, a voté. Monsieur Jean-Michel DIDIN, a voté. Madame Maïmouna KOITE, a voté. Monsieur Kevin MÉRIGOT, a voté. Madame Marine DESAIX, a voté. Monsieur Ilyes BENNACEUR, a voté. Madame Menen-Laurhyn NORBERT, a voté. Monsieur Victor GOMES, a voté. Madame Nathalie BEAN, a voté. Monsieur Didier PAXION, a voté.

Le compteur m'indique que 35 personnes sont venues voter, ce qui correspond à la liste en ma possession. Nous allons maintenant procéder au dépouillement.

J'invite les assesseurs à prendre les enveloppes et à les compter. Il y a bien 35 enveloppes dans l'urne. Madame KOITE va ouvrir les enveloppes, puis passer les bulletins à Monsieur BENNACEUR avant que j'annonce le résultat.

*Applaudissements.*

**Monsieur Lodovico CASSINARI :** N'applaudissez pas avant la proclamation des résultats. Le bureau constate que Clovis CASSAN a obtenu 34 voix et 1 blanc. Je déclare donc Monsieur Clovis CASSAN élu Maire des Ullis.

*Applaudissements.*

**Avec 34 voix, Monsieur Clovis CASSAN est élu Maire des Ullis.**

**Monsieur Lodovico CASSINARI :** Mon rôle en tant que Président est terminé. Je lui cède la parole.

**Monsieur le Maire :** Vous savez ce que cela veut dire. Merci, Lodovico. Je vais commencer par vous demander d'applaudir l'excellent Président de séance, Monsieur CASSINARI.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Lodovico est un élu qui adore mener les Conseils municipaux. Il va peut-être recommencer pendant le mandat. Je le dis à chaque fois, Lodovico est un élu sur lequel nous avons beaucoup de plaisir à nous appuyer. D'abord parce que Lodovico, comme toutes les personnes intelligentes, a une humilité rare qui fait qu'il sait tout, absolument tout – je ne cesse de le dire –, mais il vous fait remarquer, à chaque fois que vous êtes dans l'erreur, que peut-être – si je peux me permettre – vous auriez tort sur le sujet. En général, il a raison, mais il le dit avec tellement de tact que l'on n'est pas touché.

Ma grand-mère disait que « *la culture, c'est comme la confiture ; moins on en a, plus on l'étale.* » Pour ce qui le concerne, la plus grande force de Lodovico est d'avoir un savoir extraordinaire, une culture et une intelligence humaine remarquables. Merci, Lodovico, de nous accompagner encore sur ce mandat.

*Applaudissements*

**Monsieur le Maire :** Je vais remercier celles et ceux qui sont présents, et qui ne sont pas forcément des Ulis. Des personnes des villes voisines viennent nous voir. Cela arrive qu'ils « passent le périph' », comme on dit. Il y a mon amie Rafika REZGUI, Maire de Chilly-Mazarin, brillamment réélue ce matin. Je te remercie de ta présence, Rafika. J'ai également la chance d'avoir le Sénateur de l'Essonne, Monsieur David ROS – quelle classe ! –, nouvellement converti au Paris Saint-Germain. Brillamment réélu ce matin, mon ami Rémy DARMON, maire d'Orsay. Du reste, Orsay est bien représenté puisque nous avons plusieurs élus dans la salle que je salue. Nous avons de nouveaux conseillers de Saint-Michel-sur-Orge, que je remercie, et mon amie Sarah d'Arpajon, à qui nous souhaitons bonne chance pour demain.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Je remercie celles et ceux qui sont présents et qui sont venus nombreux. Vous ne m'en voudrez pas, il y a dans la salle une personnalité que je tiens à saluer particulièrement aujourd'hui. Je crois qu'à chaque fois que nous avons eu un évènement public ou un Conseil municipal, depuis plusieurs semaines maintenant, nous l'avons fait applaudir et je vous propose que nous le fassions à nouveau aujourd'hui. Il a été élu pendant les 49 premières années de la ville des Ulis pendant tous les mandats, fidèle au poste dans la majorité comme dans l'opposition. Il incarne le dévouement, l'engagement citoyen avec une humilité remarquable et un savoir-faire indéniable qu'il nous a transmis, et qu'il continue à nous transmettre. Il s'agit de Gilbert PIANTONI, pour lequel je vous demande un tonnerre d'applaudissements.

*Applaudissements, les personnes présentes se lèvent.*

**Monsieur le Maire :** Je demande pardon à celles et ceux que j'oublie, et que je verrai en cours de route. Parce que nous avons été un peu vite et qu'il n'a pas eu l'occasion de s'exprimer, je souhaiterais savoir si Didier souhaite dire un mot, ce qui me permet de couper mon intervention de démarrage.

**Monsieur Didier PAXION :** Oui, j'aurais quelques mots à dire, puisque les électeurs qui ont voté pour la liste « Lutte ouvrière, le camp des travailleurs », que j'ai conduite, ont tenu à affirmer, de cette manière, leur colère contre la situation de plus en plus insupportable que doivent affronter les milieux populaires. Je souhaite donc remplir mon mandat en m'efforçant de faire entendre la voix des travailleurs, de tous les travailleurs, quel que soit leur sexe (cela tombe sous le sens), quelle que soit leur origine, leur nationalité, qu'ils aient ou non des papiers, la voix des mal-logés, des plus démunis qui subissent les attaques du patronat, des nantis et du gouvernement à leur service.

À la mesure de mes modestes moyens, je veux être un point d'appui pour les luttes des syndicats, des associations de locataires, de parents d'élèves, de sans-papiers, de tous les travailleurs qui luttent pour défendre leurs droits.

Je suis tout à fait conscient que tout ne peut pas être réglé au niveau d'une commune, et que les communes subissent les politiques des gouvernements qui augmentent leurs charges, mais diminuent leurs moyens. J'ai déjà eu l'occasion de le voir au cours des mandats précédents, et il suffit de suivre l'actualité pour en être convaincu. Les politiques des gouvernements contribuent de ce fait à mettre les communes en état d'asphyxie.

Je pense que seules les luttes sociales du monde du travail nous permettront de nous opposer à la dégradation générale des conditions d'existence des classes populaires.

Même si notre résultat électoral est modeste, les 424 voix qui se sont portées sur notre liste – c'est-à-dire 8,5 % – montrent que le camp des travailleurs existe sur le plan politique. Il représente les travailleurs qui sont conscients que le capitalisme nous mène dans le mur et qu'il faudra des luttes, et sans doute des révolutions, pour s'y opposer. C'est ce courant qui représente l'avenir.

La crise du capitalisme, l'avidité de la bourgeoisie pour ses profits, nous enfonce de plus en plus dans la misère. Salaires et pensions indignes, chômage, problèmes de logement, d'accès aux soins, elle conduit aussi à la montée de l'extrême droite, du racisme et des idées réactionnaires.

Pire encore, le capitalisme nous plonge aujourd'hui dans la guerre généralisée. L'attaque contre l'Iran et la guerre au Proche-Orient en sont une étape importante. La guerre impérialiste s'étend sur la planète.

Je dois dire que tous les partis politiques représentés au Parlement se sont rangés derrière Macron au nom de la défense des intérêts de la France. C'est-à-dire des intérêts des capitalistes français. Car, derrière la guerre, il y a la mainmise sur le pétrole, les richesses, les marchés. Déjà, le capitalisme a entraîné l'humanité dans deux guerres mondiales. Aujourd'hui, il nous entraîne dans une troisième, aux conséquences incalculables.

Nous payons déjà la hausse des prix organisée par les profiteurs de guerre. Souvenez-vous de l'intervention du chef d'état-major de l'armée française, le général MANDON, au congrès des maires en novembre dernier. Je suppose, Monsieur le Maire, que vous avez entendu cette intervention en direct.

Le général MANDON est venu expliquer que nous devons nous préparer à sacrifier nos enfants. Je pense que tout le monde s'en souvient. Ce n'est pas un hasard s'il a fait cette déclaration devant le congrès des maires. Il veut que les municipalités aussi servent de relais à cette politique.

Pour ce qui me concerne, cet avenir-là, je le refuse et j'interviendrai dans ce Conseil municipal pour dénoncer ces politiques, appeler les travailleurs à combattre ce système capitaliste qui conduit l'humanité à la catastrophe, et à le renverser pour sortir de la barbarie.

Cela nous éloigne, bien sûr, des préoccupations locales, mais les préoccupations générales nous impactent profondément. Nous n'avons pas le choix.

Je voudrais juste apporter une petite précision par rapport au nombre de mandats. J'ai effectivement fait trois mandats dans l'opposition, dont celui-ci, et un mandat sur une liste d'union, ce qui fait quatre mandats lorsque les circonstances politiques le permettaient, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Madame JAUBERT vient de me dire à l'oreille : « *Nous sommes d'accord avec ses propos. Pourquoi est-il dans l'opposition ?* » Trêve de plaisanterie, Didier, nous sommes très heureux de t'avoir à nos côtés. D'abord parce qu'il était important que plusieurs bulletins soient posés sur une table et que les gens aient le choix.

Lodovico l'a dit, nous avons effectivement eu un contexte un peu particulier sur cette élection. J'y reviendrai un peu dans mon propos introductif, mais permets-moi ce mot : c'est cette opposition – celle que tu entends être – qui va nous faire du bien. Nous sommes contents de t'avoir à nos côtés. Merci, Didier.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Hier soir, j'étais sur la place de La Rochelle, en pleine discussion avec des habitantes et des habitants pour discuter des nuisances qu'il peut y avoir dans ce secteur. Je ne sais pas si Natacha est dans la salle aujourd'hui. Nous avons passé deux heures à discuter de ce qui pourrait être fait pour améliorer le quotidien. Le retour jusqu'à la maison m'a pris un temps fou, parce que, comme à chaque fois, je suis trop bavard lorsque je rencontre des Ulissiennes / Ulissiens. Tout le long du trajet, je me suis posé la question de savoir ce que j'allais vous dire aujourd'hui.

Vous savez que, lorsque je dis ceci, cela peut partir très loin. Je me suis donc dit que j'allais tout d'abord vous parler de quelque chose d'important pour moi. Il s'agit de la gratitude que j'ai vis-à-vis de l'équipe qui m'entoure. J'ai conscience d'être non pas un chef, non pas d'être ce que certains ont pu écrire en clin d'œil à mon prénom, le roi des Uli. Évidemment, en France, les rois ne finissent pas très bien. À chaque fois que l'on me dit cela, je m'inquiète donc un petit peu.

J'ai surtout conscience d'être le capitaine d'une équipe qui va avoir énormément de travail, comme celle qui m'a accompagné sous le mandat 2020-2026, mais qui, en plus, va devoir nous accompagner dans un contexte toujours plus anxiogène, comme Didier l'a rappelé. Pourtant, je me souviens d'il y a six ans, lorsque nous étions dans cette même salle, masque autour de la bouche, inquiets de la pandémie qui nous touchait et particulièrement marqués par ces périodes d'isolation pour beaucoup d'entre nous. Ces moments extrêmement difficiles nous ont rappelé que nous étions peu de chose,

que le système dans lequel nous vivions était particulièrement fragile, et que tout ce qui nous tenait à cœur devait faire l'objet d'une défense – et en tout cas d'un combat pour sa défense – sans cesse, sans répit.

C'est là-dessus que je voudrais d'abord vous dire ma gratitude pour me permettre à nouveau d'aiguiller cette équipe. Je voudrais également exprimer ma gratitude vis-à-vis de celles et ceux qui, d'abord, ont permis à l'opération de vote de bien se passer. En premier lieu, les services publics, mais également les dizaines d'Ulissiennes et d'Ulissiens qui ont permis de tenir les bureaux de vote tout au long de la journée, ainsi que les scrutateurs qui se sont adonnés à la mission de répéter à plusieurs reprises soit « Osons », soit Clovis, comme ils le souhaitaient, ou Didier PAXION et le camp des travailleurs.

Merci à vous toutes et vous tous de l'avoir fait. Je le dis parce que nous sommes en direct et qu'ils ne sont peut-être pas tous là aujourd'hui.

Merci également de me permettre de faire de ce mandat de Maire un mandat tellement particulier pour moi. Vous savez à quel point j'aime Les Ulis. Je n'ai pas beaucoup d'occasions de le dire de façon très claire. J'ai un attachement à cette ville qui est extrêmement sincère. Vous connaissez la devise du club de foot des Ulis qui dit que l'on est « *Ulissien pour toujours* ». Plus que jamais, je crois en ce dicton qui considère que, lorsque l'on vit la ville des Ulis ne serait-ce qu'une année, ou moins, l'on s'y attache comme lorsque l'on y est né. Je sais que c'est par exemple le cas des nouveaux élus, comme Marine, qui est arrivée du Berry pour rejoindre Les Ulis.

Il y a quelque chose de particulier lorsque l'on vit aux Ulis, sur ce plateau qui était anciennement des champs que la ville d'Orsay et la ville de Bures ont bien voulu nous concéder pour en faire une république autonome.

Je vous le dis, je suis d'abord reconnaissant de tout ce que Les Ulis nous ont transmis. Je parlais de Gilbert avec beaucoup d'émotion, parce que, lorsque l'on s'engage en politique et que l'on rencontre Gilbert PIANTONI, on apprend énormément. Lorsque l'on devient Maire, on apprend encore plus. Encore une fois, merci pour tout cela. Merci pour la transmission de tout ce que vous avez fait, les uns et les autres, pour faire de cette ville un endroit où l'on a adoré grandir. Comme on le dit souvent avec Hajer : « *On a bien grandi aux Ulis* », mais c'est grâce à vous.

Merci aux Ulissiennes et aux Ulissiens, et merci à celles et ceux qui nous ont soutenus. Je le dis parce que, si j'entends évidemment, comme tout le monde, « *une fois que l'on est en place, on est le Maire de tout le monde* ». De celles et ceux qui ont voté pour soi. De celles et ceux qui ne sont pas venus voter, qui n'ont pas exercé leur droit. De celles et ceux qui n'ont pas le droit de voter. Cela comprend les mineurs, les enfants, les jeunes en devenir et, évidemment, les personnes qui ont une autre nationalité que celle d'un pays membre de l'Union européenne.

À chaque fois, je le rappelle - Lodovico me soufflait dans l'oreille que nous sommes une ville monde -, nous sommes une ville qui adopte les Ulissiennes et les Ulissiens quelle que soit leur origine, leur nationalité, et nous continuerons à faire que les élus qui sont autour de cette table soient les élus qui représentent toute la population (des 26 000 habitants qui la compose), et pas seulement les électeurs et les électrices qui nous ont fait confiance ou qui se sont déplacés.

Je voudrais également avoir de la reconnaissance pour celles et ceux qui ont cru et défendu le projet d'Osons les Ulis, et qui se sont déplacés. D'abord pour faire de notre programme quelque chose de plus riche. Un document de plus de 50 pages – que, j'espère, vous avez tous eu l'occasion d'apprendre par cœur, bien entendu – pour nous rappeler à nos obligations. Ensuite, pour celles et

ceux qui y ont suffisamment cru pour aller dans les résidences, sonner aux portes ; pour poser des affiches là où il y avait des panneaux d'affichage ; pour distribuer dans les boîtes aux lettres ; pour partager sur les réseaux sociaux ; pour débattre, parfois, avec des personnes de plus ou moins mauvaise foi, mais à chaque fois avec un entrain extraordinaire.

Je regarde Marie-Pierre, en face de moi – qui va devenir toute rouge, évidemment. Je regarde Marie-Pierre, Ludo, Sandrine... Vous n'êtes pas là par hasard, mais vous êtes là pour le fond, vraiment. Je vois Mehdi aussi, qui était avec nous, élus, et qui a décidé d'aller vivre vers d'autres ciex que Les Ulis, mais qui reste toujours attaché à la ville. Tous les jours, tu es aux Ulis, toi. J'ai aperçu là-bas Jocelin, qui s'est caché, notre Marlon Brando national. Il y a Nelly. Il y a Gaëlle. Il y a Ismaël, qui se cache aussi quelque part. Il y a Valérie et Ludovic qui sont aussi dans la salle. Estelle aussi, qui est devant. Merci vraiment de votre soutien.

Vraiment, dans une campagne municipale, il y a un élément extrêmement important : c'est l'humain. Il y a des gens qui croient aux valeurs, qui croient à un projet. Puis il y a aussi beaucoup de rencontres et de moments où l'on échange et se rappelle qu'il n'est pas si difficile de se parler les uns les autres. C'est aussi dans ces moments-là que l'on voit qu'il n'y a pas de besoin de craindre les autres. Il n'y a pas de crainte à exprimer lorsque l'on va à la rencontre des autres personnes, quelle que soit leur origine, quelles que soient les différences, quelles que soient leurs conditions sociales. Nous devons réapprendre à nous parler parce que, en face de nous, nous avons des êtres humains. Ne pas avoir peur, y compris lorsque les gens viennent s'adresser à un maire comme si nous avions une baguette magique.

« *Je ne suis pas Harry Potter.* » C'est une phrase que je répète tout le temps. Je ne peux pas tout régler, mais je vois à quel point vous avez l'espoir dans notre mission. Nous en sommes conscients. Nous sommes évidemment fiers de pouvoir mettre en place des politiques publiques qui peuvent accompagner cela, mais parlons-nous. Continuons à échanger tout le temps, parce que c'est avec ce recul que vous nous transmettez que nous garderons la lucidité.

La lucidité est extrêmement importante dans un mandat et, en ce jour, je voudrais la garder. D'abord, il n'y a pas eu énormément de participation aux Ulis lors du vote. Il n'y a jamais une énorme participation aux Ulis lorsque nous votons. La première des raisons est évidemment, sans doute, que, contrairement à d'autres villes, nos listes électorales – pour éviter que certaines personnes soient privées de leur droit lorsqu'elles décident de l'utiliser lors de scrutins nationaux –, depuis 20 ans, n'ont pas fait l'objet de révisions, comme cela peut être le cas dans d'autres villes. Vous entendez chaque fois, lors d'une élection nationale, que des personnes sont obligées d'aller au tribunal pour pouvoir continuer à exercer leur droit de vote parce qu'elles ont été radiées de la liste électorale de leur commune, soit de naissance, soit d'une commune dans laquelle elles n'habitent plus aujourd'hui.

Ensuite, parce que – et je voudrais que nous en soyons vraiment conscients – nous avons un corps électoral plus jeune qu'ailleurs. Ce qui doit nous alerter, c'est que la tranche d'âge des moins de 29 ans est la tranche d'âge, en France, qui vote le moins. C'est pourtant celle qui a le plus intérêt à voter. C'est pourtant celle qui a le plus intérêt à s'engager. C'est pourtant pour celle-ci que, toutes et tous, nous projetons, nous travaillons, nous imaginons des politiques publiques qui permettront de faire survivre le modèle social aux Ulis qui permet à toutes et tous de vivre en toute dignité.

Nous avons besoin de retrouver la jeunesse citoyenne.

Nous le savons – je l’avais dit il y a six ans –, c’est un énorme défi et nous ne pouvons pas regarder sans lucidité que nous n’avons pas encore réussi à trouver les clés pour permettre à la jeunesse de trouver toute sa place dans cette ville. Nous ne lâcherons rien pour autant. Nous avons la chance d’avoir des vingtenaires dans l’équipe. Nous avons la chance d’avoir des gens d’un peu plus de trente ans, maintenant. Nous avons aussi la chance, dans cette ville, d’avoir beaucoup de personnes de moins de 29 ans qui aspirent à s’engager, à ce qu’on leur fasse confiance. Nous allons trouver les voies et moyens pour que cette ville puisse rendre ce qu’elle nous a toujours donné : le pouvoir à la jeunesse.

Nous avons vraiment besoin de construire une jeunesse militante, engagée, capable de faire de cette ville un endroit, dans les années et décennies qui viennent, où tout le monde s’y sentira bien. Nous avons besoin de vous. Je le dis à tous les jeunes qui sont dans cette salle. Nous avons besoin de vous. Vous avez besoin de nous, mais nous avons besoin de vous. Ne lâchez pas prise. Ne laissez pas les autres décider pour vous.

Je sais que nos fragilités sont réelles aux Ulis. Nous le savons. J’ai souvent l’occasion de le dire, c’est une ville bien particulière, mais c’est une ville qui a aussi beaucoup de force. La première de nos forces – et je le dis par rapport au paragraphe qui vient de précéder –, c’est que nous avons la culture du collectif. Je ne serai pas beaucoup plus long sur le sujet, mais c’est ce collectif qui se mobilise qui va nous permettre – parce que nous savons que rien n’est jamais facile –, de défendre nos projets, de défendre la ville pour conserver notre modèle social, pour conserver nos droits à la retraite, pour conserver nos services publics de l’État, pour conserver nos services publics municipaux, pour conserver ce qui fait la force de ce pays et ce qui fait la force de notre projet de vie et de notre projet de société.

Aussi, je le dis, face aux défis que nous avons face à nous, qui s’ouvrent à nous : celui de la transition sociale et écologique qui ne pourra se faire sans la mobilisation citoyenne ; celui de combattre les mouvements toujours plus forts, qui s’expriment dans les urnes et dans les médias, qui veulent nous faire croire que nous avons le choix de ne pas vivre ensemble, qui cherchent à nous diviser, qui prennent le temps de détruire méthodiquement tout ce que nous avons bâti et tout ce qui fait la force du collectif. Leur objectif est clair : défendre les privilèges de celles et ceux qui ont à exploiter la misère.

Nous ne pouvons pas fermer les yeux face à un monde de plus en plus injuste et, je voudrais le dire, la ville des Ulis prendra toute sa part dans le combat pour la justice sociale parce que c’est ce qui fait notre spécificité, et c’est ce qui fait notre honneur d’élus de la République. Nous ne laisserons jamais personne se faire broyer par le système, parce qu’il n’est pas possible que, dans notre pays, nous acceptions encore autant d’injustice.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Merci. Je le dis aussi parce que notre mandat sera sans doute marqué par des scrutins nationaux. Il y en a un qui arrive l’année prochaine, et nous ne pouvons pas faire comme s’il n’était pas source d’inquiétude pour les modèles que nous défendons les uns, les autres. Je le dis. Nous l’avons dit. Nous l’avons répété. Nous ferons tout ce que nous pourrons pour empêcher celles et ceux qui cherchent à nous diviser plutôt qu’à élever nos différences et rendre capable notre projet de société de bien-vivre ensemble. Nous serons là et nous ne les laisserons jamais passer avec leurs idées nauséabondes. Jamais, jamais, jamais.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Je pourrais évidemment vous parler maintenant des Ulis et des projets communaux, parce que nous avons une administration qui a déployé, pendant le mandat précédent, des trésors d'imagination pour répondre à nos exigences. Elles étaient nombreuses. Je voudrais leur dire qu'elles sont encore plus nombreuses cette fois. Préparez-vous.

Je suis admiratif de leur dévouement, en particulier de celui de notre Directrice générale, Madame Karine COMBAUD, que je tiens à ce que vous applaudissiez.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Nous avons beaucoup d'exigences, et nous allons encore plus transformer cette ville pour lui permettre de vivre dans un monde où nous devons changer notre mode de consommation, où nous devons cesser de dépendre des énergies fossiles, où nous devons, ensemble, les uns, les autres, réapprendre à vivre et à travailler collectivement. Nous allons y arriver. Je veux le répéter : nous allons y arriver.

J'ai un petit mot plus personnel à vous dire. D'abord, je suis – comme à chaque fois que je m'exprime devant vous – extrêmement touché par la bienveillance dont vous faites preuve tous les jours. Je voudrais avoir quelques mots pour ma famille, pour mes proches. D'abord pour celle qui partage ma vie lorsque je ne suis pas en mairie, c'est-à-dire peu de temps dans une journée. Je voudrais la remercier, lui dire à quel point je l'aime et que je suis heureux de l'avoir à mes côtés.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Je vais citer Soulé : « *La femme de Clovis, c'est comme la femme de Colombo. On ne la voit jamais.* »

*Rires.*

**Monsieur le Maire :** Je voudrais saluer ma famille. Je pense que ma mère a fini par arriver dans la salle. Elle est encore plus en retard que moi, ma mère, mais je la remercie. Je remercie également mon neveu, qui a eu la délicate attention de mettre un maillot du PSG.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Mes frères et sœurs, merci beaucoup. Je voudrais aussi redire merci à toute l'équipe qui m'entoure aujourd'hui. Préparez-vous, parce que nous avons du travail.

Dans quelques secondes, je vais vous proposer de reprendre le cours des choses, mais je voudrais vous dire – et je sais que vous en êtes conscients – que nous allons y arriver. Nous allons y arriver. Nous allons y arriver !

Merci à vous.

*Applaudissements.*

**Une intervenante :** Clovis, on t'aime.

**Monsieur le Maire :** Moi aussi, Isabelle. J'en profite pour dire que, au-delà du service public, il y a des gens qui m'accompagnent tous les jours. Il y a d'ailleurs une Isabelle qui se cache, une Hayat qui doit être toute rouge, un Wilfried ou un Gautier qui sont là, qui sont les membres du Cabinet. Je voudrais les remercier, parce qu'ils me supportent au quotidien et ce n'était pas facile ces dernières semaines.

*Applaudissements.*

#### **V- Détermination du nombre de postes d'adjoints au Maire et d'adjoints de quartier**

**Monsieur le Maire :** Nous allons maintenant reprendre le cours de ce Conseil municipal. Je voudrais mettre à l'ordre du jour la fixation du nombre d'adjoints au Maire.

Vous savez que, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints peuvent être élus parmi les membres du Conseil municipal. C'est inscrit dans le Code général des collectivités territoriales. Nous devons disposer au minimum d'un adjoint et au maximum de dix adjoints, nombre qui peut être augmenté puisque nous avons deux conseils de quartier permettant la création de douze postes d'adjoints au maire. Chers collègues, c'est ce que je vous propose de créer immédiatement.

Y a-t-il des questions ou des observations sur ce point ? Je n'en vois pas.

**Monsieur Didier PAXION :** Je ne vais pas m'opposer à ces choix, mais ce sont ceux de la majorité. Je m'abstiendrai donc sur les votes qui vont suivre.

**Monsieur le Maire :** Je le comprends tout à fait. Merci, Didier. Il y a donc une abstention, et le reste pour. Je vous remercie.

J'en ai parlé juste avant. Sur la précédente délibération, nous avons dix adjoints. Nous avons à présent la possibilité d'ajouter deux adjoints supplémentaires pour les conseils de quartier. Je propose que ce soit la même délibération.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS par 34 voix pour et 1 abstention : Didier PAXION.**

#### **VI- Élections des adjoints au Maire**

**Monsieur le Maire :** Nous allons à présent procéder à l'élection des adjoints au maire. Je vais céder la parole à Madame JAUBERT, ici présente, pour déposer une liste d'adjoints au maire ordonnée.

**Madame Sarah JAUBERT :** Bonjour à tous. Monsieur le Maire, je vous propose la liste Sarah JAUBERT présentant les adjoints au Maire. Dans l'ordre, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Hawa COULIBALY, Guénaël LEVRAY, Annick LE POUL, Loutfi-Rahman OULALIT, Emilia RIBEIRO, Soulé N'GAÏDÉ, Hajer MOHSNI, Bruno CRÈVE-CŒUR, Emmanuelle BOURNEUF et Chabane CHALAL.

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il des demandes d'intervention? Je n'en vois pas. Nous allons donc procéder comme la fois dernière. Y a-t-il une liste alternative à déposer? Je n'en vois pas. Je vous propose donc de procéder au vote.

Comme la dernière fois, vous avez une petite enveloppe, le bulletin de la liste de Sarah JAUBERT, et un bulletin blanc pour celles et ceux qui souhaitent s'abstenir. Je vais demander aux deux assesseurs de bien vouloir revenir au centre de la pièce après avoir rempli leur devoir.

Madame Menen-Laurhyn NORBERT, en votre qualité de Secrétaire de séance, je vous remercie de vous assurer que le Bureau procède correctement aux opérations de vote et de dépouillement.

Je vais à présent appeler, dans l'ordre du tableau.

**Monsieur Ilyes BENNACEUR :** Monsieur Clovis CASSAN, a voté.

**Monsieur le Maire :** Faites-moi plaisir, à chaque fois que je les appelle, applaudissez-les parce qu'ils sont sur leur 31. Franchement, ils sont quand même classe. Madame Sarah JAUBERT, a voté. Monsieur Koko MENSAH, a voté. Madame Hawa COULIBALY, a voté. Monsieur Guenaël LEVRAY, a voté. Madame Rose-Marie BOUSSAMBA, a voté. Monsieur Louffi OULALIT, a voté. Madame Emilia RIBEIRO, a voté. Monsieur Soulé N'GAÏDÉ, a voté. Madame Hajer MOHSNI, a voté. Monsieur Bruno CRÈVE-CŒUR, a voté. Madame Emmanuelle BOURNEUF, a voté. Monsieur Chabane CHALAL, a voté. Madame Véronique BERTRAND-ROMBAUT, a voté. Monsieur Lodovico CASSINARI, a voté. Madame Annick LE POUL, a voté. Monsieur Ahmed BENIKENE, a voté. Madame Sallor DIOLE, a voté. Monsieur Jean-Michel ESPALIEU, a voté. Madame Marthe GBAGUIDI, a voté. Monsieur Djallal BOURADA, a voté. Madame Servane CHARPENTIER, a voté. Monsieur Étienne CHARRON, a voté. Madame Olfa ZRIDATE, a voté. Monsieur Karim CHENTOUFI, a voté. Madame Agnès FRANCCART, a voté. Monsieur Jean-Michel DIDIN, a voté. Madame Maïmouna KOITE, a voté. Monsieur Kevin MÉRIGOT, a voté. Madame Marine DESAIX, a voté. Monsieur Ilyes BENNACEUR, a voté. Madame Menen-Laurhyn NORBERT, a voté. Monsieur Victor GOMES, a voté. Madame Nathalie BEAN, a voté. Monsieur Didier PAXION, a voté.

Nous avons bien 35 personnes qui ont voté et 35 enveloppes.

**Monsieur le Maire :** Bravo.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Madame la Secrétaire de séance, le bureau constate autour de la table que nous avons donc 33 bulletins pour la liste Sarah JAUBERT et 2 bulletins blancs. La liste Sarah JAUBERT est élue, merci beaucoup.

Je prends acte de leur installation et vais les appeler les uns après les autres pour leur remettre l'écharpe. Je commence par appeler Madame JAUBERT, qui aura l'honneur d'être à nouveau Première adjointe. Je la remercie d'avoir accepté d'être la capitaine d'équipe.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** J'appelle à présent le plus beau, Koko MENSAH.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Madame Hawa COULIBALY.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Monsieur Guénaël LEVRAY.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Tout à l'heure, Didier, tu as parlé de la déclaration du général dont j'ai oublié le nom. Cette thématique sera dans la délégation de l'adjointe, Annick LE POUL.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** L'homme que l'on voit partout, Monsieur Loufî OULALIT.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Madame Emilia RIBEIRO.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Monsieur Soulé N'GAÏDÉ.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Madame Hajer MOHSNI.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Monsieur Bruno CRÈVE-CŒUR.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Madame Emmanuelle BOURNEUF.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Monsieur Chabane CHALAL.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Je vous remercie. Sachez que nous aurons, lors du prochain Conseil municipal, l'occasion de découvrir l'ensemble des délégations qui seront portées, puisque l'ensemble des élus

de la majorité aura un dossier dont il aura la charge. Je sais qu'entre 2020 et 2026, ils ont rempli leur mission avec beaucoup d'entrain. Je compte sur eux pour faire encore plus fort sur le mandat qui viendra. Nous verrons cela lors du prochain Conseil municipal. Merci à toutes et tous.

*Applaudissements.*

## **VII- Lecture de la charte de l' élu local**

**Monsieur le Maire** : Il ne reste pas longtemps avant d'aller boire un coup dehors, mais je dois vous faire lecture de la Charte de l' élu local.

« Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et de Marseille.

Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres.

Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14 du Code général des collectivités territoriales.

Ces dispositions constituent la charte de l' élu local.

L'article L.1111-13 du CGCT :

Dans l'exercice de son mandat, l' élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. L' élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, les avantages et les invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

L'article L.1111-14 du CGCT :

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la Sécurité sociale dans les conditions définies par l'article L. 382-31 du Code de la Sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent Code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le présent Code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent Code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue, et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13. »

Vous devez l'apprendre par cœur, et évidemment la signer.

#### **VIII- Délibération relative à la délégation des attributions du Conseil municipal au Maire**

**Monsieur le Maire :** Pour me permettre de continuer à faire « tourner la boutique » en attendant que nous ayons un nouveau Conseil municipal définissant le règlement intérieur de ce Conseil municipal et les attributions que le Conseil municipal voudra attribuer au Maire et aux Adjoints, je vais vous demander de bien vouloir renouveler les délégations prises lors du mandat précédent, en attendant que nous les revoyions, dans les mêmes dispositions que les délégations que vous m'aviez transmises.

Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas, je sou mets donc aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Une abstention. C'est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, je vous en remercie.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS par 34 voix pour et 1 abstention : Didier PAXION.**

**Monsieur le Maire** : Chers amis, je ne crois pas me tromper en vous disant que l'ordre du jour est épuisé. Je vous remercie. Nous avons maintenant l'occasion de prendre un moment convivial pour partager un verre ensemble. Cela se passe en haut, sur l'esplanade de la République. Je vous dis à tout de suite, et encore merci. Cela me touche énormément que vous ayez été présents. Merci à vous.

*Applaudissements.*

*La séance est levée à 16 h 51.*

*Madame Menen-Laurhyn NORBERT, Conseillère municipale, désignée secrétaire de séance, approuve le procès-verbal :*

Signature :



Les Ulis, le :

*24/04/2016*



Le Maire des Ulis

*os*  
Clavis CASSAN